National Defence / Défense nationale

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2003

Environmentally Sustainable Defence Activities

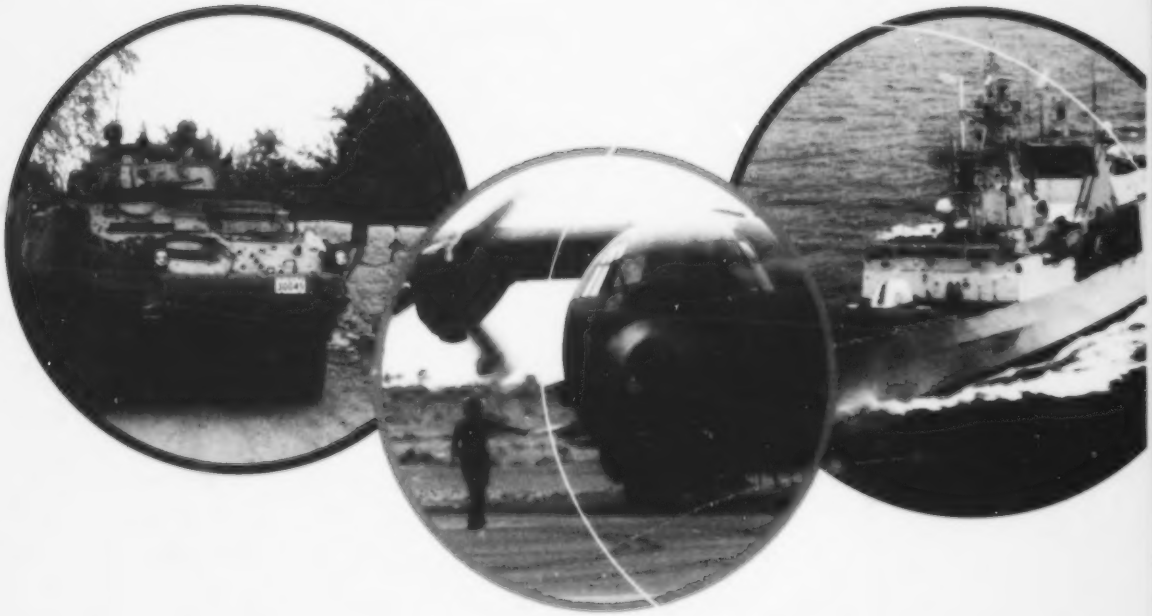

www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2_e.htm

Canada

A-EN-007-000-AG-003
December 10, 2003

Code of Environmental Stewardship

The Department of National Defence and the Canadian Forces commit to:

- integrate environmental concerns with other relevant concerns including those from operations, finance, safety, health and economic development in decision-making;
- meet or exceed the letter and spirit of all federal environmental laws and, where appropriate, be compatible with municipal, provincial, territorial, and international standards;
- improve the level of environmental awareness throughout the DND and the CF through environmental awareness training, and encourage and recognise the actions of personnel leading to positive impacts on the environment;
- recognize that the life cycle aspects of hazardous material management (initial selection, procurement, use, handling, storage, transportation and disposal) is an essential factor in all planning with particular emphasis on determining whether the material should even be acquired given its characteristics;
- ensure that environmental considerations are integrated into procurement policies and practices;
- practise pollution prevention in day-to-day activities/operations by seeking cost-effective ways of reducing the consumption of raw materials, toxic substances, energy, water, and other resources, and of reducing the generation of waste and noise; and,
- acquire, manage and dispose of lands in a manner that is environmentally sound, including the protection of ecologically significant areas.

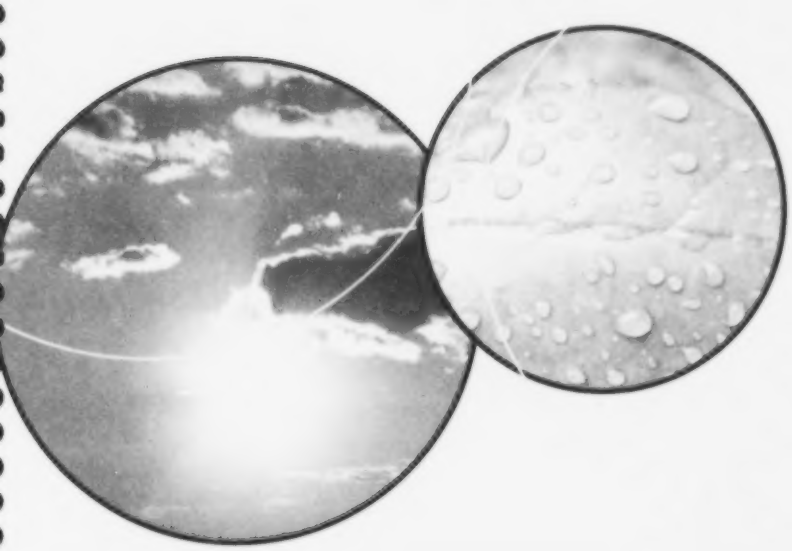

Message from the Minister of National Defence

In the years since the United Nations Commission on Environment and Development (UNCED) first coined the phrase "sustainable development", the practical dimensions of "development that meets the needs of the present without compromising those of future generations" have assumed an increasingly high profile in the daily activities of government, business and industry.

The pragmatic application of sustainable development principles assumes ever greater urgency as increasing evidence of environmental degradation prompts such international measures as the Kyoto Protocol on greenhouse gases, the Montreal Protocol on halocarbon releases, and the Basel Convention on the trans-boundary shipment of hazardous waste.

In 1995, the Government of Canada responded to this challenge both abroad and at home. Amendments to the *Auditor General Act* have created a legislated requirement for Ministers to table in Parliament their plans for achieving sustainable development and to update those plans at least every three years.

The Department of National Defence's Sustainable Development Strategy 2003 recognizes the environmental impacts of our activities on the world around us. It declares our commitment to minimize negative impacts and sets out a plan for achieving positive outcomes in terms of our stewardship of Canadian lands. The Defence Environmental Management System provides the management framework for achieving that plan. These two tools provide realistic targets as well as clear direction to members of the Defence team.

I am confident that the Department of National Defence and the Canadian Forces will continue to show leadership in support of this important government initiative.

David Pratt, P.C., M.P.
Minister of National Defence

104-03010/

Message from the Acting Deputy Minister and the Chief of the Defence Staff

As the Minister of National Defence has stated in the House of Commons, "We take our environmental responsibilities very seriously indeed". The considerable progress made in the last six years since we publicly undertook to meet environmental targets under the aegis of the Defence Sustainable Development Strategy reflects the depth of this commitment. While much has been done, more is necessary. This, our third update of the Defence Sustainable Development Strategy, continues the process started in 1997 of integrating environmental considerations into all aspects of our activities. As with past strategies, the focus on the environmental pillar of sustainable development is a conscious decision based on the essentially operational nature of our mandate.

The Defence Sustainable Development Strategy provides direction that must be translated into concrete action by all members of the Defence Team through the business planning process. The policies, tools and procedures to advance sustainable development are in place across the Defence organization. Now, everyone must do his or her part.

R.R. Henault
General
Chief of the Defence Staff

Hélène Gosselin
Acting Deputy Minister

Table of Contents

INTRODUCTION 3

DEPARTMENTAL PROFILE 4

The Defence Mission
Protecting the Environment
The Defence Sustainable Development Strategy
Linkages and Connections to the Broader Defence Framework

CONSULTATION 6

Internal Consultations
External Consultations

FROM 1997 TO 2003: LESSONS LEARNED 7

The Assessment Process
Review of SDS 2000 Goals, Objectives and Targets
Influence on Other Planning Documents and Strategies
Findings from Audits, Reviews and Self-Assessments
Changing Circumstances
Is SDS 2000 a good basis for SDS 2003?

ISSUE SCAN 10

Ecosystems
Pollution Prevention
Climate Change, Ozone Depletion and Air Quality
Managing for Sustainable Development

GOALS, OBJECTIVES AND TARGETS 14

Commitments to Continual Improvement

ACTION PLAN 15

MEASUREMENT, ANALYSIS AND REPORTING OF PERFORMANCE 16

Measurement
Analysis
Reporting

TABLE 1 – TARGETS, INDICATORS AND SUPPORTING ACTIONS 17

TABLE 2 – COMMITMENTS TO CONTINUAL IMPROVEMENT 21

TABLE 3 – SUPPORTING IMPLEMENTATION AND COMMON STEPS 22

Introduction

The Defence Sustainable Development Strategy 2003 provides direction and guidance for the Department of National Defence and the Canadian Forces, collectively referred to as Defence, to discharge its obligations in support of Canada's objective to contribute to a legacy of sustainability.

The Defence Sustainable Development Strategy 2003 (Defence SDS 2003), acknowledges the unique aspects of the Defence mandate and mission, which are described more thoroughly in the annual *Defence Report on Plans and Priorities*. The key roles of Defence are to defend Canada, defend North America in cooperation with the United States, and contribute to international peace and security. It is through the exercise of these roles that Defence contributes to a world order in which economic, social, and environmental sustainability can be a reality.

As with past years, the most visible focus of Defence SDS 2003 is the environmental dimension of sustainable development. This is in recognition of the fact that environmental indicators provide the most reliable measurement of progress for an operational entity such as Defence.

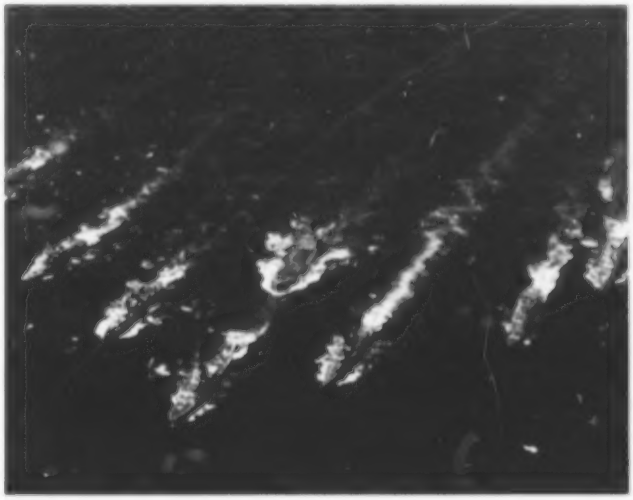

Defence SDS 2003 represents an important milestone. It is the first SDS that has the benefit of the experience of one complete SDS cycle (SDS 1997), including management review of how Defence delivered on its commitments. It is also the first SDS that has the advantages of an Environmental Management System framework that now extends throughout the organisation.

While the SDS is a national strategy, implementation of the SDS is a function of the chain of command. Commanders and senior managers are responsible for ensuring that the necessary direction, resources, and action plans required for implementing the SDS are reflected in all levels of business plans and for reporting on targets within their areas of responsibility.

Departmental Profile

The Defence Mission

Defence's mandate is to defend Canada and Canadian interests and values while contributing to international peace and security.

Defence is one of Canada's most visible national institutions, reflective of Canadian values, diversity and interests and with a presence in more than 3,000 communities in every province and territory across the nation. The many organisations and diverse activities for which the Minister of National Defence is responsible are set out in the document entitled *The Defence Portfolio 2002*.

Within Canada, key Defence services include:

- surveillance and control of Canadian approaches and territory;
- support to other government departments and agencies, e.g. fisheries patrols;
- national search-and-rescue services;
- assistance to civil authorities;
- aid to the civil power, delivered pursuant to section 275 of the *National Defence Act*;
- support for the federal response to terrorist and asymmetric threats;
- emergency preparedness; and,
- support to major international events in Canada.

Defence also contributes to broader national priorities. In addition to its contribution to the federal environmental agenda, Defence supports Aboriginal communities through the Canadian Rangers and the Junior Canadian Ranger Program, and Canada's youth through the Cadet movement; is a major federal sponsor and advocate of research and development through Defence Research and Development Canada; and is an essential part of our national history, heritage, and identity.

In North America, Defence contributes to continental security in co-operation with the United States. Canada and the United States are co-signatories of more than 80 treaty-level defence agreements and 250 memoranda of understanding.

Internationally, Canada participates in multilateral operations mounted by the United Nations, the North Atlantic Treaty Organization (NATO), and coalitions of like-minded nations. Defence also makes significant contributions to NATO training programs. Defence supports a wide range of arms-control activities; maintains the ability to respond rapidly to humanitarian emergencies worldwide through the Disaster Assistance Response Team; and maintains the ability to protect and evacuate Canadians from areas threatened by conflict.

The Annual Report of the Chief of the Defence Staff details the current state of the Canadian Forces in the context of key achievements and challenges.

Protecting the Environment

Defence is committed to ensuring that its activities and operations are conducted in an environmentally sustainable manner. In support of this policy, Defence has a multi-faceted environmental protection and stewardship program that extends through every level of decision-making.

This includes:

- environmental management programs to address the core environmental issues

associated with the activities of the Navy, Army, Air Force and other major Defence entities (such as the Materiel Group and Defence Research and Development Canada);

- the Corporate Environmental Program which addresses environmental pressures on orphan/legacy properties as well as certain active sites; and,
- other major environmental projects such as the Distant Early Warning Line Clean-Up Project and the decommissioning of military facilities.

The Defence Sustainable Development Strategy

Defence SDS 2003 provides strategic direction and priorities for furthering sustainable development through a focus on environmental protection and stewardship. The emphasis on the environmental dimension of sustainable development recognises the operational nature of the Defence mandate.

The strategic emphasis on minimising the environmental footprint of Defence activities affords the greatest opportunity for Defence to effect significant change in support of sustainability. The results of this approach do not merely minimise negative effects but often produce positive benefits both for the environment and for society.

In discharging its core responsibilities for contributing to national and international security, Defence makes a significant contribution to the social and economic dimensions of sustainable development. Since Defence does not control the nature or extent of the ancillary socio-economic benefits flowing from the discharge of its mandate, it does not attempt to target them as it does its environmental impacts.

Linkages and Connections to the Broader Defence Framework

In her 2001 report, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development suggested that "rather than trying to isolate the social dimension, we should go back to basics and think about human well-being and environmental quality and the linkages between them."

These linkages are apparent throughout the Defence SDS and the Defence environmental program. The clean up of contaminated sites has obvious social, economic and health implications, as do pollution prevention measures. Training area management plans provide social and economic benefits to the community at large, by minimising the negative impact of Defence activities. They enhance the potential use of some areas for recreational or commercial activities and contribute to the protection of unique ecosystems.

As an integral part of the strategic management and direction framework, the Defence SDS links to other internal strategies and programs that further the principles of sustainable development. For example, Defence participation in the "Procurement Strategy for Aboriginal Business," provides social and economic spin-offs to aboriginal business development.

Consultation

The consultations for Defence SDS 2003 followed a track that had been well proven for SDS 1997 and SDS 2000. Consultations were held internally with the Defence managers, technical experts, staff, and personnel; and externally with federal departments and agencies. Through these consultations, Defence reinforced its awareness of current issues and concerns and ensured that the SDS is grounded in the realities of the Bases, Wings and organisations through which it is implemented.

Internal Consultations

Internal consultations for Defence SDS 2003 were both structured, with formal working groups and meetings, and unstructured, through the day-to-day interaction with the staffs and managers dealing with ongoing environmental and operational matters. These consultations were essential in building a common understanding of evolving sustainable development issues; identifying lessons learned; and finalising Defence SDS 2003.

External Consultations

Consultations with other federal Departments and Agencies provided a means for coordination on horizontal issues, such as sustainable building. Participation in committees such as the *Sustainable Development in Government Operations* committee and working groups, as well as participation in the *Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies* were key instruments in this regard, and fostered a common understanding of government policies and priorities.

The Department of National Defence and the Canadian Forces is an active participant in Sustainable Development in Government Operations (SDGO), an interdepartmental initiative designed to identify and coordinate opportunities to advance the federal commitment to be a leader in the development and deployment of sustainable development practices and technologies. Our department is working together with other SDGO departments to promote common measurement and reporting methods.

From 1997 to 2003: Lessons Learned

The Assessment Process

In his introductory message to Defence SDS 2000, the Minister of National Defence noted that "Our first Sustainable Development Strategy (SDS 1997) established the blueprint for a proactive approach for the protection of the environment and stewardship of the assets with which we have been entrusted." He added, "In this update of our strategy ... we embark on a renewed commitment to that undertaking – a commitment that has been shaped by lessons learned, by evolving priorities, and by an increasing realization that sustainable development is a responsibility that every one of us shares."

In the same way, Defence SDS 2003 builds on the achievements and the lessons of previous strategies. In the spirit of continual improvement, the planning process for Defence SDS 2003 included a critical analysis. The framework for this analysis was supported by the reports and recommendations of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. In particular, the Commissioner asked Departments to review:

- the goals, objectives and targets in their strategy, and performance against them;
- how the sustainable development strategy has influenced other planning documents and strategies;
- findings from the Commissioner's reports, departmental audits, and/or self-assessments; and,
- changing circumstances, including policy direction, legislation, activities, advances in science and technology, and stakeholder interests.

This multi-faceted analysis reflected a broad spectrum of managerial and technical input and involvement, considering the full range of issues and activities from Departmental Performance Reports to discussions at Environmental Officers' Workshops.

Review of SDS 2000 Goals, Objectives and Targets

Defence SDS 2000 committed to 21 targets in support of the following goals:

- protection of the health of our ecosystems;
- protection of human health and the environment;
- protection of the atmosphere; and,
- integration of environmental considerations into Defence management systems, processes and activities.

The Defence SDS targets have "made a difference" in integrating sustainable development principles into the corporate culture. For example, the target to eliminate the use of pesticides for cosmetic lawn care purposes not only addresses a growing public concern about pesticides but will also contribute to substantive and meaningful progress in sustainable landscape management. Similarly, the emphasis on targeted reductions in treated water consumption have resulted in an integrated awareness of conservation techniques at all levels of the organisation.

The number of targets in SDS 2000 proved to be manageable, and the targets were, by and large, measurable, affordable, and achievable despite continuing resource constraints. Nevertheless, the targets associated with effluents, storage

tanks and contaminated sites continue to be a challenge. This challenge – and others that are discussed in the Issue Scan – have been recognised and brought to the attention of senior management and were taken into consideration in the development of Defence SDS 2003.

Influence on Other Planning Documents and Strategies

While the Defence environmental policy is now well-entrenched in environmental management systems at all levels, our internal assessment suggests that there is a need to better situate the principles of sustainable development with other Defence programs and plans.

In particular, there is a need to more closely integrate the SDS implementation with strategic direction and business planning at all levels. This would facilitate the balancing of environmental commitments against other priorities facing the Department and reinforce associated responsibilities and accountabilities.

Steps taken to address this need include:

- ensuring a high level of visibility for the SDS via the annual *Reports on Plans and Priorities* and *Departmental Performance Reports*;
- the provision of functional planning guidance by the Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment);
- an intradepartmental Infrastructure and Environment Oversight Committee, chaired by the Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment), to review and consider strategic realty asset and environmental management matters of the Department and the Canadian Forces; and,
- Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) conferences and training initiatives.

Findings from Audits, Reviews and Self-Assessments

The Commissioner of the Environment and Sustainable Development noted that "departments (including Defence) have demonstrated that a systematic approach to managing Sustainable Development is possible." The next challenge, as the Commissioner stated in her report, is to ensure that (Sustainable Development) "management systems (are) operating at all organizational levels and all sites."

Defence will address this challenge:

- through the aforementioned Infrastructure and Environment Oversight Committee as well as continued conferences and training;
- as part of the national Environmental Management Systems (EMS) process, regular environmental compliance and oversight reviews of the Command and Group Principal environmental management systems; and,
- with the successful implementation of EMS across the organisation and regular internal environmental audits and reviews at the appropriate levels and sites.

In the course of Defence SDS 2003, efforts will continue to focus on:

- harmonizing performance indicators as closely as possible with operational practices;
- issuing national technical guidance for implementing and reporting on targets as early as possible in the SDS planning cycle;
- linking performance measurement and reporting to change and corrective action;
- closer integration of SDS reporting with the business planning performance measurement and reporting at all levels;
- fostering corrective action through the chain of command rather than through technical channels; and,
- promoting better communications and feedback.

Changing Circumstances

Legislative changes can have a significant impact on the sustainable development strategies. As a matter of policy, Defence is committed to meet or exceed the letter and spirit of all federal environmental laws. As a result, new laws or regulations that come into effect between strategies result in associated targets being removed, since regulatory compliance is implicit in the routine course of Defence activities. For example, the SDS 2000 target to "initiate plans that protect species at risk and their habitats on DND-owned or leased property" does not appear in SDS 2003 because of the legislated requirement for these plans under the *Species at Risk Act (SARA)*. Other legislative developments with potential impacts on SDS 2003 are discussed in more detail in the Issue Scan.

In October 2001, the Defence Management Committee directed Commands and Group Principals to use business planning for routine environmental issues. At the same time, the Committee recognised that certain major projects are beyond the scope of local business planning and must be managed corporately. This development reflects a natural progression in the Defence environmental program whereby the environmental agenda is moving away from its early reliance on central funding and control towards a framework that recognizes the responsibility and accountability of managers at all levels.

Is SDS 2000 a good basis for SDS 2003?

SDS 2000 promoted the integration of sustainable development principles into day-to-day Defence activities by turning talk into action with targets that are meaningful, measurable, and achievable. With very few exceptions, the SDS targets were chosen to stimulate change in areas not governed by regulation. Several targets areas continue to be addressed in SDS 2003 either because they require the profile afforded by inclusion in the document to promote their ultimate integration into "business as usual" or because they are priority areas for the Canadian government. Other SDS 2000 targets have been overtaken by events such as new legislation or have been integrated into normal operational practice.

SDS 2000 was designed as both a strategic document and an effective accountability tool. There are areas for improvement, as discussed, but overall SDS 2000 provides a solid foundation upon which to advance the ongoing integration of sustainable development principles and practices within Defence.

Issue Scan

In her 2002 annual report, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development described the global sustainable development challenge as follows:

"Governments all over the world are trying to achieve a better quality of life for their citizens, now and for generations to come. This means ensuring the health of the natural environment - the air, water, land, and ecosystems on which we depend. It also means ensuring access to health, education, and social services as well as extending the benefits of economic prosperity to a broader segment of the population. The challenge is to find a way to do this without diminishing the availability of our resources for the future."

Defence has always considered the environmental, social, and economic dimensions of sustainable development in defining the Department's contribution to the sustainability legacy. This process required that Defence identify those aspects in which it could – and should – make measurable progress consistent with its mandate. Invariably, the conclusion has been that the emphasis of the Defence SDS be on the environmental dimension.

In discharging its mission to defend Canada and Canadian interests and values while contributing to international peace and security, Defence helps to provide for a world in which sustainable development principles and values can be recognized and promoted. Consistent with the limits of its mandate, Defence can only affect those aspects of its activities that it controls directly. It is in the environmental dimension, through the responsible management of the assets with which it is explicitly entrusted, that Defence can have the greatest direct and positive impact on the sustainability legacy.

Preparation for Defence SDS 2003 included a review of the issues that underlay the previous strategies. This review included an:

- analysis of progress towards existing goals and objectives;
- evaluation of their continuing relevance; and,
- assessment of the potential impacts of new and emerging legislation.

The review also took into account the findings of a strategic level risk assessment of the major environmental pressures facing the Department.

The Department confirmed the continued relevance of the issues that have been the focus of the Defence SDS since 1997. These issues are:

- Ecosystems;
- Pollution Prevention;

- Climate Change, Ozone Depletion and Air Quality; and,
- Managing for Sustainable Development.

In some instances, activities that have been the subject of targets in past strategies are now integrated into routine operations to the point where further reductions are no longer feasible. Nonetheless, we will continue to report on these commitments since they remain government priorities (see Commitments to Continual Improvement).

Ecosystems

Defence is entrusted with the management of approximately two million hectares of land. Navy, Army and Air operations and training routinely take place over large areas of land, sea, and airspace within Canada and beyond.

Acknowledging the potential impact of its activities on these areas, protecting the health of our ecosystems has been a goal of the Defence SDS from the outset. In SDS 2003, Defence will further this goal through commitments to:

- Sustainable use of military training areas;
- Plan and conduct military and non-military activities on Defence land and marine training areas such that adverse impacts are minimized and military training can occur without compromising future training; and,
- Preserve biodiversity, in particular for species at risk.

These are long-term objectives that will almost certainly be reflected in future strategies. Notwithstanding the continuing relevance of these objectives, factors such as progress in meeting past targets and developments in federal legislation have led to changes in the targets for SDS 2003.

First and foremost among these developments is the *Species at Risk Act (SARA)*. In anticipation of *SARA*, Defence included a target in SDS 2000 to initiate plans to protect species at risk and their habitats for DND-owned or leased property. With the proclamation of *SARA* in June 2003, these plans fall within legislated requirements and therefore will not be targeted in SDS 2003, although continued positive results are anticipated.

Although not directly affected by legislative changes, the SDS 2000 targets that addressed Integrated Pest Management (IPM) and the use of pesticides for cosmetic lawn care purposes have been integrated within the Defence environmental program. IPM plans are being developed and implemented at Bases and Wings and appropriate internal directives established. A similar internal directive has been issued for cosmetic lawn care. These issues no longer require the special profile of SDS targets.

Developing and implementing the concept of sustainable use of military training areas is a major challenge, a challenge with almost as many dimensions as there are training areas, each with its unique environmental characteristics. Training area management plans were an important step in identifying and alleviating some immediate environmental stresses. Given that training is key to the Defence mandate and that military training areas are indispensable to training, Defence must develop practical and affordable measures to ensure the sustainable use of these assets both

from the operational and ecosystem perspectives.

Pollution Prevention

Pollution prevention is a cornerstone of Defence's Code of Environmental Stewardship. In SDS 2003, Defence commits to:

- Manage hazardous materials responsibly;
- Minimize the sources for introducing pollutants into the natural environment;
- Ensure appropriate management of potential pollutants;
- Minimize the consumption of non-renewable resources;
- Maximize opportunities to reduce, reuse or recycle consumable materials and packaging; and,
- Maximize pollution prevention opportunities.

Although these objectives are ongoing from previous strategies, SDS 2003 introduces several changes to the targets.

Revisions to the *National Pollutant Release Inventory* (NPRI) have led to changes to targets that deal with hazardous materials and wastes, reflecting a more integrated approach to pollution prevention. The hazardous material management plans that were developed and implemented in SDS 2000 will prove their worth in supporting the revised targets. In addition, a new target has been introduced to address waste fuels, one of the largest components of the Defence hazardous waste stream.

Contaminated sites are still a Defence priority. For SDS 2003 and beyond, Defence will emphasise reduction of the Department's contaminated sites liability.

Polychlorinated biphenyls destruction has been a Defence SDS target since 1997. This requirement is now fully integrated within the day-to-day environmental program and anticipated amendments to regulations associated with this issue will govern these activities in future.

Bringing fuel storage tanks into conformity has also been a Defence SDS target since 1997. Anticipated regulatory changes will require compliance. Consequently, this activity falls within legislated requirements and therefore will not be targeted in SDS 2003.

For SDS 2000, the Air Force through the aviation Petroleum Oils and Lubricants (POL) Project, took an innovative approach to minimize the risks associated with fuel storage tanks, namely, to reduce aviation fuel storage capacity by 30%. Business plans were developed and the implementation of these plans will carry over into SDS 2003. At the same time, Defence's Material Group through the POL Review has continued to build on this initiative to minimize the liability associated with fuel storage and distribution across Defence as a whole.

Climate Change, Ozone Depletion and Air Quality

As the largest federal department, Defence efforts with regard to ozone depletion and climate change are key components in helping to fulfill the Federal Government's commitments under the Montreal and Kyoto Protocols.

"On a global scale, the problem of climate change is creating new health and environmental risks and threatens to become the defining challenge for generations to come." Speech from the Throne 2002

With its large fleet of vehicles, ships and aircraft, its extensive infrastructure, the scope and nature of its training, and the wide range and volume of energy and materials that it consumes, Defence has a major role to play in contributing to the federal government's actions to meet this challenge.

In SDS 2003, Defence commits to:

- Reduce the impact of releases and emissions on air quality; and,
- Minimize the introduction of greenhouse gases and ozone depleting substances into the environment.

As a major part of this effort, Defence committed in SDS 2000 to develop a national air emissions strategy. The Defence air emissions strategy focuses on the four main emission sources within Defence: central heating plants; paint facilities; waste incinerators; and fleet maintenance facilities. Over the next three years, the emphasis of this strategy will be to implement periodic emissions testing based on applicable guidelines and standards.

Defence efforts to reduce greenhouse gas emissions by 2010 in accordance with our Federal "House-in-Order" allocation are on-track, and this target continues in Defence SDS 2003. Initiatives to minimize the environmental risk associated with halocarbons also continue in Defence SDS 2003.

Managing for Sustainable Development

As an indication of the importance that Defence places on the integration of environmental considerations into Defence management systems, the title of this issue has been changed from "Stewardship" to "Managing for Sustainable Development" to better reflect the emphasis on influencing management processes.

In SDS 2003, Defence commits to:

- Incorporate environmental considerations into life cycle management processes;
- Promote environmentally responsible design, commissioning, operation and maintenance, decommissioning and demolition of infrastructure; and,
- Promote the procurement of environmentally responsible goods and services.

The Environmental Management System (EMS) is now firmly embedded within Defence management processes as an integral part of doing business. Accordingly, EMS no longer requires the special profile afforded by inclusion as a target in the Defence SDS. Defence experience in this area has led to requests from several European nations for bilateral assistance to their respective efforts to implement environmental management within their militaries. In addition, Defence co-chaired an international NATO Committee on the Challenges of Modern Society workshop on EMS in Vyskov, the Czech Republic, in October 2002.

Efforts to promulgate a Defence Green Procurement Policy are progressing in line with developments in Treasury Board Green Procurement Policy. The objective of green procurement is to ensure procurement of goods and services that meet not only functional, technical and financial requirements, but address environmental considerations. The Materiel Group has also nominated a DND/CF Green Procurement Champion and co-chairs the Sustainable Development in Government Operations Green Procurement Task Group which has been established to coordinate and provide direction on greening procurement government-wide.

Sustainable building has been identified as a government priority. Many of the elements of sustainable building are being incorporated within the range of best practices available to infrastructure planners. Defence co-chairs the Sustainable Development in Government Operations Task Group on Sustainable Real Property. The special profile afforded by inclusion as a target in the Defence SDS will accelerate the integration of the sustainable (green) building concept into normal operations.

Goals, Objectives and Targets

Consistent with the *Guide to Green Government*, Defence SDS 2003 is based on a hierarchy of commitments. These commitments are framed as goals, objectives, and targets. Goals provide the long-term strategic direction for the SDS. Objectives provide a more precise description of the results that Defence is pursuing. Targets describe the specific, measurable outcomes that Defence commits to achieve within a stated time frame.

Integrating environmental with economic considerations in decision-making means that affordability was a concern throughout the internal consultations from which consensus was achieved on the targets. To this end, SDS development was conducted concurrent with the business planning process.

Goose Bay Low Level Training Area receives ISO EMS Certification

Flying training at the Goose Bay Low Level Training Area (LLTA) averages approximately 5,000 low level flights per season (March to November) at altitudes as low as 100 feet. Defence has recognized the potential for adverse effects arising from this activity and the resulting need for an environmental management system to minimize the risk and severity of those impacts.

The Canadian General Standards Board certified the low-level flying activity at the Goose Bay LLTA in 2003 to the International Organisation for Standardisation ("ISO") 14001 standard. The low-level flying activity at the Goose Bay LLTA is the first air force activity to receive this certification and is one of a very select group of military training programs in the world to do so. This achievement confirms Defence's commitment to conduct foreign military training in an environmentally responsible manner.

The goals, objectives, and targets to which Defence commits are detailed in Table 1.

Commitments to Continual Improvement

For SDS 2003, Defence adopted an innovative approach to certain "traditional" SDS issues. For these issues, Defence is introducing the concept of "Commitments to Continual Improvement."

The commitments, described in Table 2, represent issues that were formerly SDS targets but that have since been integrated into routine day-to-day operations and decision-making. Because these issues remain subjects of interdepartmental or "horizontal" interest, it is desirable to maintain their visibility through the environmental reporting component to ensure solid integration of sustainable development principles into the business of defence and demonstrate our long-term commitment to continual improvement.

Action Plan

The action plan for the Defence SDS is based on a hierarchy of strategic and operational direction through the Defence chain of command.

At the highest level, broad strategic commitment to the development and implementation of the SDS is provided through the Report on Plans and Priorities and the Defence Plan. This direction is complemented by horizontal planning guidance provided by the Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) in the course of regular oversight meetings, training, conferences and presentations.

The Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) provides oversight and advice, establishes departmental performance measures, monitors the implementation of the SDS by the chain of command, and acts as the focal point for coordinating efforts within Defence and with other Departments and stakeholders. In addition, the Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) ensures that detailed documents containing technical guidance and direction, including reporting requirements, are prepared for each SDS target.

Implementation of the SDS is a function of the chain of command. Commanders and senior managers are responsible and accountable for ensuring that the necessary direction, resources, and action plans required to implement the SDS are reflected in all levels of business plans and for reporting on targets within their areas of responsibility.

Considerations supporting implementation of sustainable development actions as well as common steps for achieving individual targets are detailed in Table 3.

Osprey nest relocation: Stewardship in action

Nest translocation date: 24 September 2003
Translocation duration: 09:30-13:15
Weather: clear sky in morning; thin, broken overcast in afternoon; light breeze; 20° C; no precipitation

The nesting platform was manufactured by Construction Engineering (CE) and was inspected by professional biologists prior to nest placement. The materials and workmanship were in accordance with the specifications provided by the subject experts. The nest was secured and then lifted by crane from the original location, intact with a negligible loss of sticks. The nest was lowered directly onto the nesting platform. A few Douglas-fir branches were added to the periphery of the nest to provide added structural stability. Several trout carcasses were placed back into the nest. The nest and platform were raised by crane onto the new pole. The platform was bolted to the cross-beams by CE Electrician workers.

The only osprey sighted near the nest site was the juvenile with the injured leg. It first appeared at 12:05, after the nest had been taken down. It flew over the work site, calling. It then perched in a nearby Douglas-fir and flew back over the site about 30 minutes later. At 13:23 the osprey circled twice over the new nest then settled on the power pole where the nest was originally located. It remained perched there until 14:30, when it flew to the new nest site, landed, and began feeding on the trout carcasses about 10 minutes later.

Measurement, Analysis and Reporting of Performance

The measurement, analysis and reporting framework for Defence SDS 2003 is an integral component of the Department's overall performance measurement process.

The targets and commitments in Tables 1 and 2 are the key indicators upon which the Department relies to measure and report its progress in meeting its sustainable development commitments.

Measurement

Performance indicators have been identified for each of the targets in Table 1.

For the commitments to continual improvement, Table 2 describes the areas on which Defence will report.

Analysis

The Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) is responsible for the consolidated national analysis of the data reported through the chain of command. This analysis is used to:

- assess the capacity and readiness to meet commitments to sustainable development;
- assess the extent to which the SDS targets are being met;
- evaluate the ongoing effectiveness of the environmental management system;
- identify whether the needs and expectations of Defence stakeholders are being met; and,
- provide early warning of emerging problems or deficiencies in certain areas.

It is essential that the chain of command at all levels within Defence undertake the appropriate level of analysis of their data as it is reported up the chain of command.

Reporting

The Department's progress on meeting its SDS commitments is reported as an integral part of the annual *Departmental Performance Report.*

Table 1 – Targets, Indicators and Supporting Actions

ISSUE	Ecosystems
GOAL	Protect the health of our ecosystems
OBJECTIVES	• Sustainable use of military training areas • Plan and conduct military and non-military activities on DND/CF land and marine training areas such that adverse impacts on habitats are minimized and military traning can occur without compromising future training • Preserve biodiversity, in particular for species at risk

TARGET	INDICATOR(S)	SUPPORTING ACTION(S)
A.1. Measure the **sustainability of military training areas** by 31 March 2010	• Develop indicator model for land-based training areas by 31 March 2005 • Validate indicator model for land-based training areas by 31 March 2006 • Develop indicator model for maritime training areas by 31 March 2006 • Validate indicator model for maritime training areas by 31 March 2007 • Develop indicators for 20% of affected land-based properties by 31 March 2007 • Develop indicators for remaining affected properties by 31 March 2009 • Report on the measure of sustainability for all affected properties by 31 March 2010	• Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) to lead • Develop criteria to establish the list of affected properties • Develop and validate indicator model • Implement indicator model on affected properties • Report on sustainability

Table 1 – Continued

ISSUE	Pollution Prevention
GOAL	Protect human health and the environment
OBJECTIVES	• Manage hazardous materials responsibly • Minimize the sources for introducing pollutants into the natural environment • Ensure appropriate management of potential pollutants • Minimize the consumption of non-renewable resources • Maximize opportunities to reduce, reuse or recycle consumable materials and packaging • Maximize pollution prevention opportunities

TARGET	INDICATOR(S)	SUPPORTING ACTION(S)
B.1. Eliminate or reduce 15% of specified nationally procured **high-risk hazardous materials** from use by 31 March 2007 from a baseline of 31 March 2004	• Percentage of specified nationally procured high-risk hazardous materials reduced or eliminated from use	• Assistant Deputy Minister (Materiel) to lead • Evaluation tool to be refined and integrated with the departmental Hazardous Materials Reference Application by 31 March 2004 • Communicate the list of specified nationally procured high-risk hazardous materials by 1 April 2004
B.2. Reduce the quantity of **waste fuel** disposed of by 10% by 31 March 2007 from 2003/2004	• Percentage reduction in the quantity of waste fuel	• Determine baseline information based on waste disposal manifests • Implement procedures to reduce the quantity of waste fuel sent for disposal
B.3. Reduce the long-term impact of releases to the environment of specified **NPRI substances** by 31 March 2007 by: • increasing the recovery of lead by 5% • increasing the recovery of ethylene glycol by 10% • reducing the use of dichloromethane by 25% from 2003/2004	• Percentage increase in lead recovery • Percentage increase in ethylene glycol recovery • Percentage reduction in dichloromethane use	• Determine baseline information • Implement procedures to increase the recovery of substances • Improve tracking of scrap metals • Increase emphasis on training area level one clearances
B.4. Reduce the **contaminated sites liability** by 4% per year	• Percentage reduction in the contaminated sites liability	• Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) to lead • Develop a prioritized departmental list of contaminated sites • Implement action plan to address sites in order of priority • Update departmental management plans and departmental database (ECONET) including associated liabilities annually

Table 1 – Continued

TARGET	INDICATOR(S)	SUPPORTING ACTION(S)
B.5. Minimize the environmental liability associated with petroleum **fuel storage** infrastructure and distribution assets by 31 March 2007	• Complete Petroleum Fuel Storage Capacity Optimization Study • Percentage of site-specific business cases developed	• Assistant Deputy Minister (Materiel) to lead • Establish POL reduction program • Develop list of affected sites • Undertake Petroleum Fuel Storage Capacity Optimization Study • Develop site-specific business cases
B.6. Minimize the environmental liability associated with **aviation fuel storage capacity** by 31 March 2007	• Percentage of Wings that achieved study recommendations	• Air Command to lead • Implement recommendations of the 2002 CAS Aviation POL Fuel Infrastructure Reduction Study

ISSUE	Climate change, Ozone Depletion and Air Quality
GOAL	Protect the atmosphere
OBJECTIVES	• Reduce the impact of releases and emissions on air quality • Minimize the introduction of greenhouse gases and ozone depleting substances into the environment

TARGET	INDICATOR(S)	SUPPORTING ACTION(S)
C.1. Reduce the Ozone Depleting Potential of in-service systems and equipment using **halocarbons** by 5% by 31 March 2007 from a baseline of 31 March 2004	• Total Ozone Depleting Potential of in-service systems and equipment	• Maintain information on in-service systems and equipment • Foster the selection and use of sustainable refrigerants and clean fire suppressant agents • Develop and implement phase-out and substitution plans
C.2. Reduce **Greenhouse Gas (GHG) emissions** by 134.9 kilotonne carbon dioxide equivalent (kt CO2 eq.) by 2010 from 1998 baseline	• GHG emissions from infrastructure • GHG emissions from married quarters • GHG emissions from DND commercial vehicles The Department will continue to monitor: • GHG emissions from DND vehicles and equipment linked to National Security	• Commands and Group Principals will develop GHG emissions reduction action plans to achieve their individual targets

Assigned Reduction Targets (kt CO_2 eq.)	
CAS	34.2*
CLS	62.0*
CMS	2.7*
ADM(HR Mil)	8.7*
ADM(Fin CS)	7.8*
ADM(Mat)	.*
Other	0.7
Married Quarters	11.7*
Vehicles	16.9
Total	**144.7****

*Infrastructure reductions
**The emissions reduction target of 144.7 kt CO2 eq. provides a small contingency factor

Table 1 – Continued

ISSUE	Managing for Sustainable Development
GOAL	Fully integrate environmental considerations into Defence management systems, processes and activities
OBJECTIVES	• Incorporate environmental considerations into life cycle management processes • Promote environmentally responsible design, commissioning, operation and maintenance, de-commissioning and demolition of infrastructure • Promote the procurement of environmentally responsible goods and services

TARGET	INDICATOR(S)	SUPPORTING ACTION(S)
D.1. Integrate the "**green building**" concept into the design process	• Percentage of eligible new construction projects incorporating the "green building" concept	• Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment) to lead • Develop and implement departmental "green building" procedures protocol based on recognized standards
D.2. Promulgate a **Green Procurement Policy** by 31 March 2005	• Policy endorsed and promulgated at national level	• Assistant Deputy Minister (Materiel) to lead • Departmental Green Procurement Policy will flow from Treasury Board Secretariat Policy • Collaborate interdepartmentally on green procurement • Communicate policy

Table 2 – Commitments to Continual Improvement

COMMITMENTS TO CONTINUAL IMPROVEMENT	ENVIRONMENTAL REPORTING
I. Responsible **liquid effluent** management	• Sewage treatment plant discharges • Sewage discharges into municipal systems • Storm sewer discharges
II. Responsible **potable water** management	• Treated water consumption/production
III. Responsible **solid waste** management	• Participation in local 3R (Reduce/Recycle/Reuse) initiatives
IV. Minimize the environmental impact of **spills**	• Volume of material spilled per year • Number of reportable spills per year
V. Minimize **halocarbon releases**	• Total Ozone Depleting Potential and Global Warming Potential of releases per year

Table 3 – Supporting Implementation and Common Steps

Supporting implementation...

To support the implementation of sustainable development, Defence must:

- build upon the use of environmental assessment, including the assessment of policy, plan and program proposals, to ensure that environmental considerations are integrated with planning and decision-making;
- ensure that personnel have the appropriate training and tools;
- foster a common environmental policy and doctrine framework;
- promote the exchange of environmental management information and good practices;
- foster an open and transparent communications strategy with all our stakeholders, both within and external to government;
- promote the demonstration of responsiveness to and respect for the environment;
- integrate pollution prevention into all aspects of day-to-day operations;
- use green practices, processes and procurement;
- encourage a consultative approach to community relations;
- protect cultural and heritage resources; and,
- work with our military partners on common environmental concerns.

Common steps...

Successful achievement of the individual targets requires all levels within the chain of command to develop appropriate action plans. These plans include most or all of the following common steps:

- assign responsibilities and resources;
- establish and confirm the baseline;
- survey the market;
- research and test alternative products, processes and practices;
- assess the environmental impact of the alternatives, throughout their lifecycle;
- develop and validate resource implications using business case analysis;
- select the preferred/logical alternative;
- if required, mitigate the impacts of the selected alternative and associated processes;
- develop an implementation plan and required contingency plans;
- establish and confirm resource requirements;
- measure, analyze, and report performance; and,
- follow up with a view of continuously improving the environmental performance of the processes involved.

Défense nationale | National Defence

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2003

Des activités de défense respectueuses de l'environnement

www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2_f.htm

Canada

A-EN-007-000-AG-003
10 décembre 2003

Code de gérance de l'environnement

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent :

- intégrer les facteurs environnementaux aux autres considérations pertinentes (opérations, finances, sécurité, santé, développement économique, etc.) qui entrent en ligne de compte dans la prise de décision;
- respecter sinon dépasser la lettre et l'esprit de la législation fédérale en matière d'environnement et, le cas échéant, se conformer aux normes municipales, provinciales, territoriales et internationales applicables;
- au sein du MDN et des FC, accroître le niveau de sensibilisation à l'environnement par des séances de formation, et favoriser et reconnaître les initiatives du personnel qui mènent à des effets positifs sur l'environnement;
- reconnaître que le cycle de vie de la gestion des matières dangereuses (sélection initiale, acquisition, utilisation, manutention, entreposage, transport et élimination) est un facteur essentiel de toute planification, particulièrement pour ce qui est de déterminer si l'acquisition des matières est vraiment nécessaire étant donné leurs caractéristiques;
- assurer l'intégration des considérations environnementales dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement;
- prendre des mesures pour prévenir la pollution associée aux activités et opérations quotidiennes par des moyens économiques de réduction de la consommation des matières premières, des substances toxiques, de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, et de diminution du volume des déchets et du bruit;
- acquérir, gérer et aliéner les terres sans nuire à l'environnement, notamment en protégeant les aires écologiquement importantes.

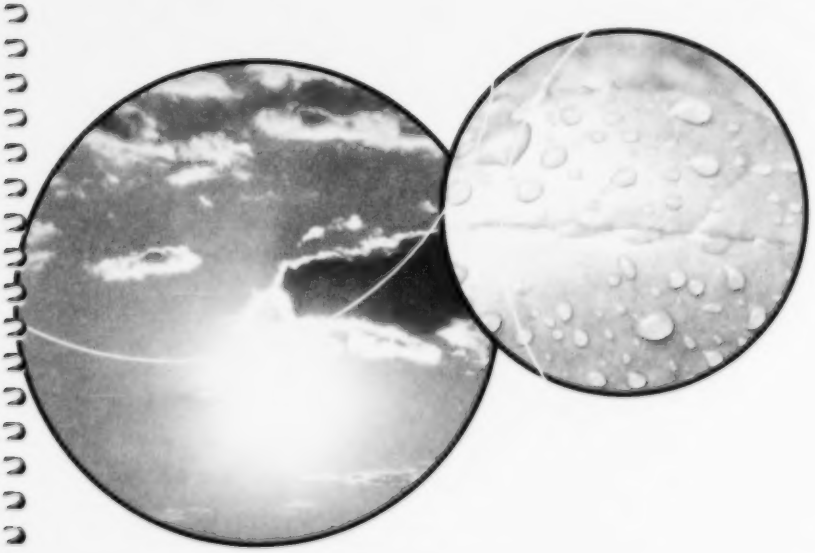

Message du Ministre de la Défense nationale

Les Nations Unies ont utilisé pour la première fois l'expression développement durable lors de leur Conférence sur l'environnement et le développement (CNUED), il y a une dizaine d'années. Depuis, le gouvernement et les secteurs du commerce et de l'industrie accordent de plus en plus d'importance aux aspects pratiques du « développement durable qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins », dans leurs activités quotidiennes.

II devient de plus en plus urgent d'appliquer des principes de développement durable devant l'étendue de la dégradation de l'environnement; cette dégradation nous incite à multiplier les démarches sur le plan international telles que le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, le Protocole de Montréal sur les rejets d'halocarbures et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.

En 1995, le gouvernement du Canada a relevé ce défi à la fois au pays et à l'étranger. Des modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général* font en sorte que les ministres doivent déposer au Parlement leurs plans stratégiques de développement durable et veiller à ce qu'ils soient mis à jour tous les trois ans au moins.

Dans son rapport sur la Stratégie de développement durable 2003, le Ministère constate que ses activités entraînent des effets sur l'environnement et sur le mode de vie de la population. Ce rapport fait état de l'engagement du Ministère à réduire au minimum les effets négatifs; il présente un plan stratégique qui permettra d'obtenir des résultats positifs en ce qui a trait à la gestion des terres au Canada. Le Système de gestion de l'environnement du Ministère sert de cadre de gestion pour exécuter ce plan stratégique. Ces deux outils fournissent des objectifs réalistes et des directives claires aux membres de l'équipe de la Défense.

Je suis persuadé que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront à faire preuve de leadership afin de soutenir cet important programme du gouvernement.

Le ministre de la Défense nationale,

L'honorable David Pratt, C.P., député

Message de la Sous-ministre par intérim et du Chef d'état-major de la Défense

Comme l'a dit le ministre de la Défense nationale à la Chambre des communes, « Nous prenons nos responsabilités environnementales très au sérieux. » Les énormes progrès réalisés au cours des six dernières années, c'est-à-dire depuis que nous nous sommes engagés publiquement à atteindre nos objectifs en matière d'environnement sous l'égide de la Stratégie de développement durable de la Défense, reflètent l'importance de cet engagement. Même si nous avons réalisé bien des choses, d'autres mesures doivent encore être mises en oeuvre. Le présent document, qui constitue notre troisième mise à jour de la Stratégie de développement durable de la Défense, se veut la suite du processus mis en oeuvre en 1997 qui vise à intégrer des facteurs environnementaux dans toutes nos sphères d'activités. Tout comme c'était le cas avec les stratégies antérieures, nous avons choisi de mettre l'accent sur le pilier environnemental du développement durable, étant donné la nature essentiellement opérationnelle de notre mandat.

La Stratégie de développement durable de la Défense fournit des directives qui doivent se traduire par la mise en œuvre par tous les membres de l'équipe de la Défense de mesures concrètes dans le cadre du processus de planification des activités. Les politiques, les outils et les procédures permettant de faire progresser le développement durable sont déjà en place dans l'ensemble de l'organisation de la Défense. Nous devons maintenant tous faire notre part.

Le Chef d'état-major de la Défense,

R.R. Henault
Général

La Sous-ministre par intérim,

Hélène Gosselin

Table des matières

INTRODUCTION 3

PROFIL DU MINISTÈRE 4

Mission de la Défense
La protection de l'environnement
La Stratégie de développement durable de la Défense
Liens et connexions avec le cadre élargi de la Défense

CONSULTATIONS 6

Consultations à l'interne
Consultations à l'externe

DE 1997 À 2003 : LEÇONS APPRISES 7

Processus d'évaluation
Compte rendu sur les buts, les objectifs et les cibles de la SDD 2000
Influence sur les autres documents de planification et de stratégies
Conclusions des vérifications, des examens et des auto-évaluations
Caractère évolutif des circonstances
La SDD 2000 est-elle une bonne base pour la SDD 2003?

RELEVÉ DES QUESTIONS D'INTÉRÊT 10

Les écosystèmes
La prévention de la pollution
Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air
Une gestion propice au développement durable

BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES 14

Engagements envers l'amélioration continue

PLAN D'ACTION 15

ÉVALUATION, ANALYSE ET RAPPORT SUR LE RENDEMENT 16

Évaluation
Analyse
Rapport sur le rendement

TABLEAU 1 – CIBLES, INDICATEURS ET MESURES DE SOUTIEN 17

TABLEAU 2 – ENGAGEMENTS ENVERS L'AMÉLIORATION CONTINUE 21

TABLEAU 3 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE ET ÉTAPES COMMUNES 22

Introduction

La Stratégie de développement durable 2003 de la Défense fournit une orientation au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes, collectivement appelés la Défense, en appui à l'objectif du Canada de préserver l'environnement pour les générations futures.

La Stratégie de développement durable 2003 de la Défense (SDD de la Défense 2003) reconnaît les aspects spécifiques du mandat et de la mission de la Défense énoncés en détail dans le *Rapport sur les plans et priorités de la Défense*. Les principaux rôles de la Défense sont de défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis et de contribuer à la paix et à la sécurité internationale. C'est par l'exercice de ces rôles que la Défense contribue à maintenir un ordre mondial à l'intérieur duquel la viabilité économique, sociale et environnementale peut exister.

Comme dans les années précédentes, l'aspect le plus visible de la SDD de la Défense 2003 est la dimension environnementale du développement durable qui permet de reconnaître que les indicateurs environnementaux sont les indicateurs d'évaluation du progrès les plus fiables d'une entité opérationnelle comme la Défense.

La SDD de la Défense 2003 constitue un jalon important. C'est en fait la première SDD qui bénéficie

de l'expérience d'un cycle complet de SDD (SDD 1997), et d'un examen de la direction sur la façon dont la Défense s'est acquittée de la tâche qui lui était confiée. C'est aussi la première SDD qui bénéficie d'un cadre du système de gestion de l'environnement qui s'étend maintenant à l'échelle de l'organisme.

Bien que la SDD soit une stratégie nationale, sa mise en œuvre relève de la chaîne de commandement. Les commandants et les cadres supérieurs doivent s'assurer que les ressources, l'encadrement et les plans d'action nécessaires à la mise en œuvre de la SDD se retrouvent à tous les niveaux des plans d'activités et qu'ils fassent rapport sur leurs cibles au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.

Profil du Ministère

Mission de la Défense

Le mandat de la Défense est de défendre le Canada ainsi que les intérêts et les valeurs des Canadiens tout en soutenant la paix et la sécurité internationale.

La Défense est l'une des institutions canadiennes les plus représentatives des valeurs, de la diversité et des intérêts des Canadiens, avec plus de 3000 collectivités dispersées dans toutes les provinces et tous les territoires du pays. Les nombreuses organisations et la diversité des activités dont le ministère de la Défense nationale est responsable sont énumérées dans le document intitulé le *Portefeuille 2002 de la Défense*.

Au Canada, les principaux services qu'offre la Défense sont :

- la surveillance et le contrôle du territoire et des zones limitrophes canadiennes;
- le soutien aux autres ministères et organismes gouvernementaux, par exemple les patrouilles des pêches;
- les services de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale;
- l'aide aux autorités civiles;
- l'appui au pouvoir civil selon l'article 275 de la *Loi sur la défense nationale*;
- l'appui à la réplique fédérale à toute menace terroriste ou asymétrique;
- la protection civile;
- le soutien à tous les événements importants au Canada.

La Défense contribue aussi à l'accomplissement des priorités nationales plus vastes. En plus de participer au plan d'action environnemental du gouvernement fédéral, elle prête son soutien aux collectivités autochtones par l'entremise des Rangers canadiens et du Programme des Rangers juniors canadiens, de même qu'aux jeunes Canadiens par l'entremise du programme des Cadets; la Défense est aussi un ardent promoteur de la recherche et du développement grâce à son appui à Recherche et développement pour la défense Canada, elle est aussi une composante importante de notre histoire nationale, de notre identité et de notre patrimoine.

La Défense contribue à la sécurité de l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis. Le Canada et les États-Unis sont cosignataires de plus de 80 traités d'accord de défense et de 250 protocoles d'ententes.

Du point de vue international, le Canada participe aux opérations des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des coalitions de nations partageant une approche commune. La Défense contribue de façon importante au programme d'entraînement de l'OTAN et appuie un grand nombre d'activités de contrôle des armements; elle a la capacité d'intervenir rapidement dans le cas d'urgences humanitaires partout dans le monde grâce à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, en plus de maintenir sa capacité de protéger et d'évacuer les Canadiens des régions menacées par des conflits.

Le rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense explique en détail l'état des Forces canadiennes, ses succès les plus importants et les obstacles à franchir.

La protection de l'environnement

La Défense s'est engagée à ce que ses activités et opérations soient respectueuses de l'environnement. À cet égard, la Défense a adopté des programmes de gestion et de protection environnementale à multiples facettes qui s'étendent sur toute la chaîne de prise de décision.

Cela comprend :

- des programmes de gestion environnementale axés sur les questions fondamentales associées aux activités de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ainsi qu'aux autres entités importantes de la Défense (telles que le Groupe des matériels, et Recherche et développement pour la défense Canada);

- le Programme environnemental du Ministère qui porte sur les pressions environnementales sur les anciennes propriétés, les propriétés laissées à l'abandon de même que certains sites actifs;
- d'autres projets environnementaux importants tels que le projet de nettoyage de la ligne du réseau d'alerte avancé et la désaffectation des installations militaires.

La Stratégie de développement durable de la Défense

La SDD de la Défense 2003 donne une orientation et établit des priorités stratégiques afin d'améliorer le développement durable en mettant l'accent sur la gestion et la protection de l'environnement. L'importance donnée à la dimension environnementale du développement durable tient compte de la nature opérationnelle du mandat de la Défense.

En plaçant une importance stratégique sur la réduction des traces laissées dans l'environnement par ses activités, la Défense peut ainsi apporter des changements en matière de durabilité. Les résultats de cette approche ne font pas que réduire les effets négatifs, mais ont souvent des effets positifs sur l'environnement et la société.

Dans le cadre de ses principales responsabilités en matière de protection de la sécurité nationale et internationale, la Défense apporte une importante contribution sur les plans économiques et sociaux du développement durable. Étant donné qu'elle ne peut influencer la nature et l'étendue des avantages socio-économiques accessoires qui découlent de son mandat, elle ne les établit pas comme objectifs comme elle le fait avec les objectifs environnementaux.

Liens et connexions avec la structure élargie de la Défense

Dans son rapport de 2001, la Commissaire à l'environnement et au développement durable suggère que « au lieu d'essayer d'isoler la dimension sociale, nous devrions revoir les notions de base et tenter de réfléchir au lien qu'il peut y avoir entre le bien-être des gens et la qualité de l'environnement. »

Ces liens sont visibles partout dans la SDD de la Défense et dans le programme environnemental de la Défense. Le nettoyage des sites contaminés a des répercussions évidentes sur l'économie, la société et la santé au même titre que les moyens de prévention de la pollution mis de l'avant. Les plans de gestion des secteurs d'entraînement amènent des avantages sociaux et économiques au grand public en diminuant l'effet négatif des activités de la Défense. Ils améliorent l'utilisation potentielle de certains espaces à des fins récréatives ou commerciales et contribuent à la protection d'écosystèmes uniques.

La SDD de la Défense fait partie intégrante du cadre d'orientation et de gestion stratégique de la Défense et est liée aux autres stratégies et programmes internes qui font avancer les principes de développement durable. Par exemple, la participation de la Défense à la « Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones » entraîne des retombées sociales et économiques dans le développement des affaires autochtones.

Consultations

Les consultations sur la SDD de la Défense 2003 ont suivi les sentiers déjà bien tracés des SDD 1997 et 2000. Les consultations ont eu lieu à l'interne avec les gestionnaires, les spécialistes techniques, les cadres et le personnel de la Défense pour ensuite être menées conjointement avec les autres ministères et agences gouvernementales. Ces consultations ont permis au Ministère de mieux comprendre les questions et inquiétudes de l'heure et d'assurer que la SDD repose sur la réalité des bases, escadres et organisations.

Consultations à l'interne

Les consultations internes de la SDD de la Défense 2003 étaient à la fois structurées : groupes de travail et réunions, et non structurées : interactions quotidiennes entre les cadres et les gestionnaires sur des questions environnementales et opérationnelles en cours. Ces consultations ont servi de base d'entente sur les questions de développement durable et ont permis d'identifier les leçons apprises et de finaliser la SDD de la Défense 2003.

Consultations à l'externe

Les consultations avec les autres ministères fédéraux et les agences gouvernementales ont permis de coordonner les questions horizontales comme les

constructions écologiques. La participation à des comités tel que celui sur le *Développement durable au sein des opérations gouvernementales* et à des groupes de travail de même que la participation au *Réseau interministériel sur les Stratégies de développement durable* ont joué un rôle essentiel dans l'effort de compréhension commun des politiques et des priorités gouvernementales.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes participe activement au Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle qui a pour but d'établir et de coordonner les occasions de faire avancer l'engagement fédéral envers le développement durable. Notre ministère travaille en collaboration avec d'autres ministère du DDOG en vue de l'adoption des modes opératoires et d'établissement de rapports communs.

De 1997 à 2003 : Leçons apprises

Processus d'évaluation

Dans son message d'introduction de la SDD de la Défense 2000, le ministre de la Défense nationale déclarait : « Notre première Stratégie de développement durable (SDD 1997) a posé les fondations d'une approche proactive de la protection de l'environnement et de la gérance de ce qui nous a été confié. Il ajoutait aussi que : « dans cette mise à jour de notre stratégie [...] nous renouvelons notre engagement à remplir ce mandat, un engagement qui a été façonné par les leçons apprises, par l'évolution des priorités et par une constatation grandissante que le développement durable est une responsabilité qui incombe à tout un chacun ».

De la même façon, la SDD de la Défense 2003 prend exemple sur les réussites et s'inspire des leçons apprises des stratégies précédentes. Dans l'optique d'une amélioration constante, le processus de planification de la SDD de la Défense 2003 comprend une analyse critique. La structure de cette analyse repose sur les rapports et les recommandations de la Commissaire à l'environnement et au développement durable. La Commissaire a demandé au Ministère d'étudier plus en détail les points suivants :

- les buts, les objectifs et les cibles de leur stratégie, et le rendement par rapport à ces derniers;
- comment la Stratégie de développement durable peut influencer d'autres documents de planification et de stratégies;
- les conclusions du rapport de la Commissaire, les vérifications ministérielles ou les auto-évaluations;
- le caractère évolutif, y compris les directives, les lois, les activités, les découvertes scientifiques et technologiques, et les intérêts des parties concernées.

Cette analyse à multiples facettes représente un large éventail d'apports et d'implications techniques et de gestion si l'on considère la gamme complète des questions et des activités recueillies allant des rapports ministériels de rendement aux discussions qui ont eu lieu pendant les ateliers des agents de l'environnement.

Compte rendu sur les buts, les objectifs et les cibles de la SDD 2000

La SDD de la Défense 2000 comprenait 21 objectifs qui appuyaient les buts suivants :

- la protection de la santé de nos écosystèmes;
- la protection de la santé des gens et de l'environnement;
- la protection de l'atmosphère;
- l'intégration des considérations environnementales dans les systèmes de gestion, le processus et les activités de la Défense.

Les cibles de la SDD de la Défense ont « fait une différence » dans l'intégration des principes de développement durable dans la culture organisationnelle. Par exemple, l'objectif d'éliminer l'utilisation de pesticides pour l'entretien esthétique des gazons ne répond pas seulement à une préoccupation grandissante de la population, mais il contribue aussi à des progrès significatifs dans la gestion durable du paysage. De la même manière, les efforts faits pour atteindre les cibles de réduction de la consommation d'eau traitée ont permis d'acquérir une connaissance intégrale des techniques de conservation à la grandeur de l'organisation.

Les objectifs de la SDD 2000 qui se sont avérés réalisables étaient, pour la plupart, mesurables, peu coûteux et atteignables en dépit des contraintes continues en matière de ressources. Cependant, les objectifs associés aux effluents, aux réservoirs de stockage et aux sites contaminés demeurent des défis. Ce dernier objectif, ainsi que d'autres qui sont explorés dans le relevé des questions, a été établi et porté à l'attention des cadres supérieurs en plus d'être pris en compte dans la SDD de la Défense 2003.

Influence sur les autres documents de planification et de stratégies

Bien que la stratégie environnementale de la Défense soit bien ancrée à tous les niveaux des systèmes de

gestion environnementale, nos évaluations internes indiquent un besoin de mieux situer les principes du développement durable par rapport aux autres plans et programmes de la Défense.

Plus particulièrement, un besoin de mieux intégrer la mise en œuvre de la SDD à l'orientation stratégique et à la planification d'activités à tous les niveaux. Ceci faciliterait l'équilibre entre les engagements environnementaux et les autres priorités auxquelles fait face le Ministère en plus de renforcer les responsabilités et les imputabilités conjointes.

Les étapes suivantes ont été entreprises pour répondre à ce besoin :

- assurer une grande visibilité à la SDD grâce au *Rapport sur les plans et priorités* et au *Rapport de rendement ministériel*;
- donner une orientation en planification efficace par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement);
- créer un comité de surveillance de l'infrastructure intraministérielle et de l'environnement présidé par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) afin de faire l'examen des biens immobiliers stratégiques et de la gestion des dossiers environnementaux du Ministère et des Forces canadiennes;
- Conférences et initiatives de formation – Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement).

Conclusions des vérifications, des examens et des auto-évaluations

La Commissaire à l'environnement et au développement durable a fait remarquer que : « Les ministères (y compris la Défense) ont fait la preuve qu'une approche systématique de la gestion du développement durable est possible ». Le prochain défi, selon le rapport de la Commissaire, est de s'assurer que : « Les systèmes de gestion (du développement durable) (soient) fonctionnels à tous les niveaux organisationnels et sur tous les sites ».

La Défense s'attaquera à ce défi par :

- La mise sur pied d'un comité de surveillance de l'infrastructure et de l'environnement, comme mentionné ci-dessus et par des conférences et des séances de formation continue;
- Le biais du Système de gestion environnementale (SGE) national, d'examens réguliers de conformité et de surveillance environnementale des systèmes de gestion environnementale des commandements et groupes principaux;
- l'implantation du SGE dans toute l'organisation en plus de vérifications et d'examens environnementaux à tous les niveaux et sur tous les sites appropriés.

Ce faisant, la SDD de la Défense 2003 continuera de cibler :

- le rapprochement entre les indicateurs de rendement et les pratiques opérationnelles;
- la publication, à l'échelle nationale, de guides techniques visant à mettre en œuvre les cibles et à informer sur l'évolution de celles-ci dès que le calendrier de la SDD le permettra;
- le rapprochement entre les mesures de rendement et l'établissement de rapports sur les changements et les mesures correctives;

- l'intégration plus étroite des rapports de la SDD sur la planification d'activités et sur l'évaluation du rendement ainsi que les rapports à tous les niveaux;

- l'ajout de mesures correctives par le biais de la chaîne de commandement plutôt que des voies techniques;

- la promotion de meilleures communications et rétroaction.

Caractère évolutif des circonstances

Les changements législatifs peuvent avoir beaucoup d'impact sur les SDD. En termes de politique, cela signifie que la Défense s'engage à se conformer, voire à dépasser, l'esprit et la lettre de toutes les lois environnementales du gouvernement fédéral. Ainsi, les nouvelles lois ou règlements qui entrent en vigueur entre deux SDD se traduisent par le retrait des cibles associées puisqu'il devient obligatoire de les respecter dans le cadre des activités régulières de la Défense. Par exemple, la cible de la SDD 2000 qui visait à « initier des plans de protection des espèces en danger et de leurs habitats sur les terrains, achetés ou loués du ministère de la Défense nationale » n'apparaît plus dans la SDD 2003 étant donné qu'il y a maintenant une loi pour ces plans : la *Loi sur les espèces en péril*. Les autres modifications législatives qui pourraient avoir des répercussions sur la SDD 2003 sont étudiées plus en profondeur dans la section intitulée *Relevé des questions d'intérêt*.

Au mois d'octobre 2001, le Comité de gestion de la Défense a demandé aux chefs de commandements et de groupes d'utiliser la planification d'activités pour les questions environnementales régulières. Au même moment, le Comité se rendait compte que certains projets importants dépassaient la portée de la planification d'activités locale et devraient être gérés au niveau ministériel. Ceci témoigne de l'évolution naturelle du programme environnemental de la Défense où le plan d'action n'est plus orienté sur le financement central mais se dirige plutôt vers un cadre reconnaissant la responsabilité et l'imputabilité des gestionnaires à tous les niveaux.

La SDD 2000 est-elle une bonne base pour la SDD 2003?

La SDD 2000 faisait la promotion de l'intégration de principes de développement durable dans les activités quotidiennes de la Défense en joignant le geste à la parole, c'est-à-dire en se fixant des cibles concrètes, mesurables et réalisables. Sauf quelques exceptions, les cibles de la SDD visaient à stimuler des changements dans des domaines qui n'étaient pas régis par des lois. Or, plusieurs cibles se retrouvent à nouveau dans la SDD 2003, soit parce que le document leur permet de promouvoir leur intégration éventuelle dans les « activités quotidiennes » ou parce qu'elles font partie des domaines prioritaires du gouvernement du Canada. D'autres cibles de la SDD 2000 ont été remplacées par l'arrivée d'une nouvelle loi ou ont été intégrées aux pratiques opérationnelles normales.

La SDD 2000 avait été conçue comme document stratégique et outil de responsabilisation. Certaines parties doivent être améliorées, tel que mentionné, mais en général la SDD 2000 se veut une base solide pour mener à l'intégration continue de principes et de pratiques de développement durable au sein du ministère de la Défense.

Relevé des questions d'intérêt

Dans son rapport annuel de 2002, la Commissaire à l'environnement et au développement durable décrit le défi global du développement durable comme suit :

« Partout dans le monde, les gouvernements s'efforcent d'assurer une meilleure qualité de vie à leurs citoyens, maintenant et pour les générations à venir. Cela signifie veiller à la santé de l'environnement naturel dont nous dépendons, soit l'air, l'eau, le sol et les écosystèmes. Ils doivent aussi assurer l'accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux, de même que faire profiter un plus vaste segment de la population des avantages de la prospérité économique. Le défi consiste à trouver une façon d'obtenir tous ces résultats sans diminuer la quantité de ressources disponibles pour les générations à venir. »

La Défense a toujours tenu compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans sa contribution à la durabilité. Pour ce faire, il lui fallait déterminer les aspects où elle pourrait, et devrait, faire des progrès mesurables et compatibles avec son mandat. Ce qui a mené à la conclusion que la SDD devait mettre l'emphase sur le volet environnemental.

Dans l'accomplissement de sa mission qui est de défendre les intérêts et les valeurs du Canada et des Canadiens tout en contribuant à la paix nationale et internationale, la Défense contribue à un monde dans lequel les principes et les valeurs de développement durable sont mis de l'avant et reconnus. Conformément à son mandat, la Défense ne peut appliquer ces principes qu'aux activités qu'elle gère directement. C'est dans la dimension environnementale que la Défense peut, par une gestion responsable des biens dont elle est chargée, avoir l'impact le plus grand et le plus positif sur le développement durable.

La préparation de la SDD de la Défense 2003 comprend un examen des questions de base des stratégies précédentes, c'est-à-dire :

- l'analyse des progrès réalisés en vue d'atteindre les buts et les objectifs existants;

- l'évaluation de leur pertinence;
- l'évaluation de l'impact possible des nouvelles lois.

L'examen tient aussi compte des résultats d'une évaluation stratégique des risques des principales pressions environnementales auxquelles le Ministère doit faire face.

Le Ministère a confirmé la pertinence de questions qui ont été au premier plan de la SDD de la Défense depuis 1997 :

- les écosystèmes;
- la prévention de la pollution;
- les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air;
- une gestion qui favorise le développement durable.

Dans certains cas, les activités assujetties à des cibles des stratégies précédentes sont maintenant intégrées aux opérations régulières à un tel point qu'il est impossible de les réduire davantage. Cependant, nous continuons de produire des rapports sur ces

engagements parce qu'ils demeurent des priorités du gouvernement (voir Engagements envers l'amélioration continue).

Les écosystèmes

La Défense s'est vu confier près de deux millions d'hectares de territoire. Les opérations et l'entraînement de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ont lieu régulièrement sur des grands espaces de terre, de mer et d'espace aérien au Canada et à l'étranger.

Admettre l'impact potentiel que ses activités peuvent avoir sur ces espaces et protéger la santé de nos écosystèmes est un objectif que la Défense poursuit depuis le début. La SDD de la Défense 2003 vise à pousser cet objectif plus loin en s'engageant à :

- utiliser de façon durable les aires d'entraînement militaire;
- planifier et mener les activités, militaires ou non, sur les aires d'entraînement terrestre et marine de façon à ce que les incidences nuisibles soient réduites au minimum et que l'entraînement militaire ait lieu sans compromettre les entraînements futurs;
- préserver la biodiversité, particulièrement dans le cas des espèces en péril.

Tels sont les objectifs à long terme qui se retrouveront presque certainement dans les stratégies à venir. Outre la pertinence permanente de ces cibles, des facteurs tels les progrès réalisés dans l'atteinte d'anciennes cibles et l'évolution des lois fédérales ont amené des changements dans la SDD 2003.

Le changement le plus important est certes la *Loi sur les espèces en péril*. En prévision de celle-ci, la Défense avait inscrit dans la SDD 2000 un objectif de mise en oeuvre de plans de protection des espèces en péril et de leurs habitats, pour les propriétés lui appartenant ou qu'elle loue. La *Loi sur les espèces en péril* ayant été adoptée en juin 2003, ces plans se retrouvent dans les exigences de la loi, et ne doivent donc pas être inscrits dans la SDD 2003, même si des résultats positifs sont attendus.

Même si elles ne sont pas directement visées par les changements de législation, les cibles de la SDD 2000 qui étaient axées sur la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) ainsi que l'usage des pesticides pour l'entretien esthétique des gazons ont été intégrées au Programme environnemental de la Défense. Les plans axés sur la LAI sont conçus et mis sur pied aux bases et escadres et des directives internes sont établies. Des directives internes similaires ont été émises concernant les soins esthétiques du gazon. Ces questions ne requièrent plus le profil particulier des cibles d'une SDD.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un concept d'utilisation durable de secteurs d'entraînement militaire est un défi de taille; ce défi comporte pratiquement autant de dimensions qu'il y a de secteurs d'entraînement : chacune ayant ses caractéristiques propres. Les plans de gestion des secteurs d'entraînement sont une étape importante dans la détermination et le redressement de certains stress environnementaux immédiats. Étant donné que l'entraînement est un facteur majeur dans le mandat de la Défense et que les secteurs d'entraînement militaire sont indispensables à l'entraînement, la Défense doit trouver des mesures pratiques et abordables pour assurer l'utilisation durable de ses biens autant du point de vue opérationnel que du point de vue de l'écosystème.

La prévention de la pollution

La prévention de la pollution est la pierre angulaire du Code de gérance de l'environnement de la Défense. Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- gérer les matières dangereuses de façon responsable;

- réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement;
- assurer la gestion appropriée des polluants potentiels;
- minimiser la consommation des ressources non renouvelables;
- maximiser les occasions permettant de réduire, de réutiliser ou de recycler les matières consommables et les emballages;
- maximiser les occasions permettant de prévenir la pollution.

Même si ces objectifs se retrouvent dans les stratégies précédentes, la SDD 2003 apporte plusieurs modifications à leurs cibles.

Les révisions à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ont conduit à la révision des cibles sur les matériaux et les déchets dangereux, traduisant une approche plus intégrée de la prévention de la pollution. Les plans de gestion des matières dangereuses créés et mis en œuvre dans la SDD 2000 vont prouver leur valeur par leur apport aux cibles révisées. De plus, une nouvelle cible a été ajoutée pour s'attaquer aux combustibles résiduaires, une des composantes majeures du circuit de production des déchets dangereux de la Défense.

Les sites contaminés font toujours partie des priorités de la Défense. Pour ce qui est de la SDD 2003 et de celles qui suivront, la Défense continuera de mettre l'accent sur la réduction de la responsabilité du Ministère face aux sites contaminés.

Depuis 1997, la destruction des diphényles polychlorés est une cible des SDD de la Défense. Cet impératif fait maintenant partie intégrante du programme environnemental quotidien, et des modifications prévues aux règlements associés à ce problème régiront ces activités futures.

Rendre les réservoirs de carburant conformes aux règlements fait aussi partie des cibles de la SDD de la Défense depuis 1997. La conformité aux modifications règlementaires prévues est requise. Cette activité est donc une exigence légale et ne fera plus partie des cibles de la SDD 2003.

Pour ce qui est de la SDD 2000, la Force aérienne, par son projet concernant les PP d'aviation, a utilisé une approche innovatrice pour minimiser les risques associés aux réservoirs de carburant, et a réduit la capacité de stockage de 30 %. Les plans d'activités ont été créés et leur mise en œuvre est rapportée dans la SDD 2003. En même temps, le Groupe des matériels de la Défense, par son examen des produits pétroliers, s'appuiera sur cette initiative afin de minimiser sa responsabilité face à l'entreposage et à la distribution de carburant dans son ensemble.

Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air

Comme la Défense est le plus gros ministère fédéral, ses efforts au chapitre de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du changement climatique constituent des éléments clés de l'appui aux engagements du gouvernement fédéral dans le cadre des protocoles de Kyoto et de Montréal.

En raison de l'importance de l'ensemble de ses véhicules, navires et aéronefs, de sa vaste infrastructure, de la portée et la nature de son entraînement, de la grande variété et quantité de matériaux qu'elle utilise et du montant d'énergie qu'elle consomme, la Défense joue un rôle de premier plan au chapitre des stratégies du gouvernement qui visent à relever ce défi.

Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- réduire l'incidence des fuites et des émissions sur la qualité de l'air;
- minimiser la présence dans l'environnement de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone.

« À l'échelle internationale, les changements climatiques entraînent de nouveaux risques en matière de santé et d'environnement. Cela pourrait constituer le défi majeur qu'auront à relever plusieurs générations à venir. »
Discours du Trône 2002

Afin d'apporter une contribution majeure, la Défense s'était engagée dans la SDD 2000 à élaborer une stratégie nationale visant à réduire les émissions dans l'atmosphère. Cette stratégie ciblait ses quatre sources principales d'émissions dans l'atmosphère : les installations de chauffage central, les installations de peinture, les incinérateurs à déchets et les installations de maintenance de la flotte. Au cours des trois prochaines années, cette stratégie sera axée sur la

mise en œuvre, à intervalle régulier, d'essais de contrôle des émissions fondés sur les lignes directrices et les normes applicables.

Les efforts de la Défense pour réduire, d'ici 2010, les gaz à effet de serre en fonction des attributions de l'initiative « Prêcher par l'exemple » du gouvernement fédéral sont sur la bonne voie et cette cible est inscrite dans la SDD de la Défense 2003. Par ailleurs, les initiatives visant à diminuer les risques environnementaux associés aux halocarbures se retrouvent à nouveau dans la SDD de la Défense 2003.

Une gestion propice au développement durable

Un bon indicateur de l'importance que la Défense accorde à l'intégration des considérations environnementales dans son système de gestion est le changement du titre d'« administration » à « gestion propice au développement durable » afin de mieux montrer l'importance mise sur les processus de gestion.

Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- incorporer les facteurs environnementaux aux processus de gestion du cycle de vie;
- promouvoir la planification environnementale responsable, la mise en service, le fonctionnement, l'entretien ainsi que la mise hors service et la démolition de l'infrastructure;
- promouvoir l'approvisionnement en biens et services qui respectent l'environnement.

Le Système de gestion de l'environnement (SGE) est maintenant bien établi au sein du processus de gestion de la Défense et fait partie intégrante des activités. Ainsi, le SGE n'exige plus le statut spécial que confère l'inclusion du système dans la SDD de la Défense. L'expérience de la Défense dans ce domaine a amené des demandes d'aide bilatérale de la part de plusieurs pays européens dans leurs efforts respectifs pour mettre sur pied des programmes de gestion environnementale au sein de leurs armées. De plus, la Défense a coprésidé un comité international de l'OTAN dans le cadre de l'atelier « Les défis de la société moderne sur la SGE », à Vyskov, en République tchèque au mois d'octobre 2002.

Les efforts pour que la promulgation d'une politique d'approvisionnement écologique de la Défense évoluent au même rythme que celle du Conseil du Trésor. L'objectif d'un approvisionnement écologique est d'assurer un approvisionnement en biens et services qui ne satisfont pas seulement les critères de fonctionnalité, d'économie et de technicité, mais qui tiennent aussi compte de l'environnement. Le Groupe des matériels a aussi donné à quelqu'un le titre de Champion des achats écologiques du MDN et des FC. Le Groupe des matériels copréside le Groupe de travail sur l'approvisionnement écologique pour un développement durable dans les activités gouvernementales, lequel a été établi pour coordonner et fournir des directives sur l'approvisionnement écologique à l'échelle du gouvernement.

La construction durable a été classée priorité gouvernementale. Plusieurs éléments de la construction durable sont en cours d'intégration dans les meilleures pratiques des planificateurs de l'infrastructure. La Défense est coprésidente du Groupe de travail du Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) sur l'approvisionnement écologique. L'inclusion d'une cible dans la SDD de la Défense accélèrera l'intégration du concept de construction durable (écologique) dans la conduite normale des activités.

Buts, objectifs et cibles

Conformément au Guide de l'écogouvernement, la SDD de la Défense 2003 est fondée sur une hiérarchie des engagements. Ces engagements sont divisés en buts, en objectifs et en cibles. Les buts sont des indications stratégiques à long terme pour la SDD. Les objectifs donnent une description plus précise des résultats escomptés par la Défense. Les cibles décrivent le résultat final auquel la Défense s'engage à arriver dans un délai précis.

L'intégration de l'environnement aux considérations économiques lors de la prise de décision signifie que l'abordabilité a été prise en compte tout au long des consultations internes et qu'un consensus a été obtenu sur le contenu des cibles. Dans cette optique, l'élaboration de la SDD a été faite en parallèle avec le processus de planification des activités.

Les buts, les objectifs et les cibles auxquels la Défense s'engage sont décrits en détail dans le Tableau 1.

Le Secteur d'entraînement à basse altitude de Goose Bay reçoit la certification SGE/ISO

Le Secteur d'entraînement au vol à basse altitude de Goose Bay reçoit en moyenne 5 000 vols à basse altitude par saison (mars à novembre). L'altitude peut être aussi basse que 100 pieds au-dessus du sol. La Défense a constaté que cette activité pouvait avoir des effets néfastes sur l'environnement et qu'un système de gestion environnementale était nécessaire afin de réduire les risques et la gravité de ces effets.

L'Office des normes générales du Canada a certifié, en 2003, les activités de vol à basse altitude du secteur de Goose Bay auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de la norme 14001. Il s'agit de la première activité de la force aérienne à recevoir cette certification et un des programmes d'entraînement militaire à travers le monde à recevoir cette certification. Cet accomplissement témoigne de la détermination de la Défense à mener son entraînement militaire de façon respectueuse pour l'environnement.

Engagements envers l'amélioration continue

Dans la SDD 2003, la Défense a adopté une nouvelle approche pour certains enjeux « classiques » des SDD. Pour ces enjeux, la Défense innove avec le concept d'« engagements à l'égard de l'amélioration continue ».

Ces engagements sont décrits au Tableau 2 et représentent les enjeux qui étaient des cibles des SDD précédentes et qui ont été intégrés depuis dans les opérations et la prise de décision quotidiennes. Mais parce que ces enjeux demeurent des sujets d'intérêt interministériel ou « horizontaux », il est préférable de maintenir l'attention sur ceux-ci par le biais de rapports environnementaux afin d'assurer une intégration solide des principes de développement durable aux activités de la Défense et de démontrer notre engagement à long terme à l'égard de l'amélioration continue.

Plan d'action

Le plan d'action de la SDD de la Défense est fondé sur une hiérarchie de l'orientation stratégique et opérationnelle par l'entremise de la chaîne de commandement.

Au plus haut niveau de décision, un engagement stratégique important à l'égard de l'élaboration et la mise sur pied de la SDD se retrouve dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et *le plan de la Défense*. À cette orientation, s'ajoute des conseils en matière de planification horizontale fournis par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) lors de réunions de suivi, de séances de formation, de conférences et de présentations régulières.

La Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) assure la surveillance et prodigue des conseils, détermine la mesure du rendement du Ministère, contrôle la mise en œuvre de la SDD par la chaîne de commandement et agit comme coordonnateur des efforts de la Défense et des autres ministères et parties intéressées. De plus, la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) s'assure que les documents détaillés contenant les guides et l'orientation techniques et les exigences relatives à l'établissement de rapports sont préparées pour chaque cible de la SDD.

La mise en œuvre de la SDD est une fonction de la chaîne de commandement. Les commandants et les cadres supérieurs doivent s'assurer que les ressources, l'encadrement et les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la SDD se retrouvent à tous les niveaux des plans d'activités et qu'ils fassent rapports sur les cibles au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.

Les aspects de la mise sur pied de mesures de développement durable de même que des étapes communes à l'atteinte des différentes cibles individuelles sont décrites au Tableau 3.

La réinstallation du nid de balbuzard pêcheur – La gérance en pleine action!

Date de translocation du nid : 24 septembre 2003
Durée de la translocation : 9 h 30 –13 h 15
Température : ciel dégagé dans la matinée; légèrement couvert dans l'après-midi; vent léger; 20° C; aucune précipitation

La plate-forme de nidification a été fabriquée par le Génie construction (GC) et inspectée par les biologistes professionnels avant le déplacement du nid. Les matériaux et la qualité de l'exécution étaient conformes aux spécifications des experts du domaine. L'équipe GC a d'abord fixé le nid bien solidement, puis, l'a soulevé avec une grue. Mis à part la perte de quelques brindilles, le nid en est sorti complètement intact. On l'a ensuite déposé directement sur la plate-forme de nidification. Puis, pour le solidifier, on a placé quelques branches de Douglas taxifolié autour et des carcasses de truites à l'intérieur. La grue a alors soulevé le nid et la plate-forme, et les a déposés sur le nouveau pilon. Des électriciens du GC ont boulonné la plate-forme aux poutres.

Le seul balbuzard qui a été aperçu près du site était un juvénile qui avait une patte fracturée. Il est arrivé vers 12 h 05, après que le nid a été démonté et il a survolé les travaux, en criant. Puis, il s'est perché sur une branche du Douglas taxifolié, tout près, pour ensuite revenir sur le site une trentaine de minutes plus tard. À 13 h 23, il a contourné deux fois le nouveau nid, puis s'est arrêté sur la colonne où le nid se trouvait à l'origine. Il y est resté perché jusqu'à 14 h 30, et s'est ensuite dirigé vers le nouveau nid pour s'y installer. Dix minutes plus tard, il s'est mis à manger les carcasses de truites.

Évaluation, analyse et rapport sur le rendement

La structure d'évaluation, d'analyse et de rapports sur le rendement de la SDD de la Défense 2003 est une partie intégrante du processus général d'évaluation sur le rendement du Ministère.

Les échéances et les engagements des Tableaux 1 et 2 sont les indicateurs clés sur lesquels se fonde le Ministère pour évaluer et faire rapport sur les progrès accomplis relativement à ses engagements.

Évaluation

Les indicateurs de rendement ont été établis pour chaque cible du Tableau 1.

Pour les engagements à l'égard de l'amélioration continue, le Tableau 2 décrit les domaines sur lesquels la Défense produira des rapports.

Analyse

La Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) est responsable de l'analyse consolidée des données nationales présentées par la chaîne de commandement. Cette analyse a pour but :

- de déterminer la capacité et l'état de préparation afin de remplir les engagements à l'égard du développement durable;

- de déterminer à quel point les cibles de la SDD sont atteintes;
- d'évaluer l'efficacité à long terme du système de gestion environnementale;
- de vérifier si les besoins et les attentes des intervenants de la Défense sont satisfaits;
- d'émettre un avertissement rapide si un problème ou une lacune surgissait dans un domaine ou un autre.

Il est essentiel que tous les niveaux de la chaîne de commandement de la Défense entreprennent une analyse appropriée de leur données au fur et à mesure que ces données sont présentées.

Rapport sur le rendement

Les progrès réalisés par le Ministère au chapitre des engagements pris dans le cadre de la SDD constituent, à chaque année, une partie intégrante du *Rapport ministériel sur le rendement.*

Tableau 1 – Cibles, indicateurs et mesures de soutien

PROBLÈMES	Les écosystèmes
BUT	Protéger la santé de nos écosystèmes
OBJECTIFS	• Utilisation durable des secteurs d'entraînement militaire • Planification et conduite d'activités terrestres, maritimes, militaires ou non, sur les secteurs d'entraînement du MDN/FC de façon à ce que les incidences nuisibles soient réduites au minimum et que l'entraînement militaire ait lieu sans compromettre les entraînements futurs • Préservation de la biodiversité, notamment dans le cas des espèces en péril

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
A.1. Calculer la **durabilité des secteurs d'entraînement militaire** avant le 31 mars 2010	• Élaborer des indicateurs types pour les secteurs d'entraînement terrestre avant le 31 mars 2005 • Valider les indicateurs types pour les secteurs d'entraînement terrestre avant le 31 mars 2006 • Élaborer des indicateurs types pour les secteurs d'entraînement maritimes avant le 31 mars 2006 • Valider les indicateurs types pour les secteurs d'entraînement maritimes avant le 31 mars 2007 • Élaborer des indicateurs pour 20 % des propriétés terrestres concernées avant le 31 mars 2007 • Élaborer les indicateurs pour le reste des propriétés terrestres concernées avant le 31 mars 2009 • Produire un rapport sur les mesures de durabilité pour toutes les propriétés concernées avant le 31 mars 2010	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) • Élaborer des critères pour établir la liste des propriétés concernées • Élaborer et valider l'indicateur modèle • Mettre en œuvre l'indicateur modèle sur les propriétés concernées • Rapport sur la durabilité

Tableau 1 – suite

PROBLÈME	La prévention de la pollution
BUT	Protéger la santé des gens et l'environnement
OBJECTIFS	• Gérer les matières dangereuses de façon responsable • Réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement • Assurer une gestion appropriée des polluants potentiels • Réduire la consommation des ressources non renouvelables • Augmenter les occasions permettant de réduire, de réutiliser ou de recycler les matières consommables et les emballages • Augmenter les occasions permettant de prévenir la pollution

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
B.1. Éliminer ou réduire, avant le 31 mars 2007, de 15 % les **matières dangereuses spécifiques à risque élevé** achetées au pays à partir des données du 31 mars 2004	• Le pourcentage de matières dangereuses à haut risque désignées et achetées au pays dont l'utilisation a été réduite ou éliminée	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels) • Les outils d'évaluation seront affinés et intégrés à l'application de référence des matières dangereuses du Ministère avant le 31 mars 2004 • Communiquer, avant le 1er avril 2004, la liste des matières dangereuses spécifiques à risque élevé achetées au pays
B.2. Réduire, avant le 31 mars 2007, de 10 % la quantité de **combustibles résiduaires** rejetée, à partir des données de 2003/2004	• Le pourcentage de réduction de la quantité de combustibles résiduaires	• Établir les renseignements de base selon les données d'élimination des déchets • Mettre en œuvre des procédures visant à réduire la quantité de combustibles résiduaires rejetée
B.3. Réduire, avant le 31 mars 2007, l'impact à long terme des émissions de **substances INRP** spécifiques dans l'environnement par : • l'augmentation de la récupération du plomb de 5 % • l'augmentation de la récupération de l'éthylène glycol de 10 % • la réduction de l'utilisation du dichlorométhane de 25 % à partir de 2003/2004	• L'augmentation du pourcentage de plomb récupéré • L'augmentation du pourcentage de l'éthylène glycol récupéré • La diminution du pourcentage de dichlorométhane utilisé	• Établir les renseignements de base • Mettre en œuvre les procédures visant l'augmentation des pourcentages de récupération des substances • Améliorer le suivi de la ferraille • Accroître l'emphase sur le dégagement du secteur d'entraînement de niveau 1
B.4. Réduire de 4 % par année le **passif lié à la remédiation des sites contaminés**	• Le pourcentage de réduction de l'obligation de nettoyer les sites contaminés	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) • Élaborer une liste ministérielle des sites contaminés classés selon l'ordre de priorité • Mettre sur pied un plan d'action afin d'intervenir sur les sites selon l'ordre des priorités • Mettre à jour annuellement les plans de gestion et les bases de données ministérielles (ECONET) y compris les responsabilités associées

Tableau 1 – suite

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
B.5. Réduire, avant le 31 mars 2007, la responsabilité environnementale associée à l'infrastructure **d'entreposage du carburant à base de pétrole** ainsi que les actifs servant à sa distribution	• Terminer l'étude sur l'optimisation de la capacité d'entreposage des carburants à base de pétrole • Élaboration d'un pourcentage spécifique à l'analyse de rentabilisation de chaque site	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels) • Établir un programme de réduction des produits pétroliers • Élaborer une liste des sites touchés • Entreprendre l'étude sur l'optimisation de la capacité d'entreposage des carburants à base de pétrole • Élaboration de l'analyse de rentabilisation spécifique à chaque site
B.6. Réduire, avant le 31 mars 2007, l'obligation de nettoyage associée à la **capacité d'entreposage de carburant aviation**	• Le pourcentage des escadres qui mettent en application les recommandations de l'étude	• Direction assurée par le Commandement aérien • Appliquer les recommandations de l'étude de réduction de l'infrastructure des carburants à base de pétrole du CEMFA 2002

PROBLÈME	Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air
BUT	Protéger l'atmosphère
OBJECTIFS	• Réduire l'incidence des rejets et des émissions sur la qualité de l'air • Réduire l'introduction de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'environnement

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
C.1. Réduire, avant le 31 mars 2007, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des systèmes et de l'équipement en service qui utilisent des **halocarbures** de 5 % à partir des données au 31 mars 2004	• Le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des systèmes et de l'équipement en service	• Tenir les renseignements sur les systèmes et l'équipement en service à jour • Encourager la sélection et l'utilisation de frigorigènes durables et d'agents extincteurs non polluants • Élaborer et mettre en œuvre des plans de retrait progressif et de substitution

Tableau 1 – suite

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
C.2. Réduire, avant 2010, les **émissions de gaz à effet de serre (GES)** d'une quantité équivalente à 134,9 kilotonnes de dioxyde de carbone (kt CO2 éq.) à partir des données de 1998	• Les émissions de GES de l'infrastructure • Les émissions de GES des logements familiaux • Les émissions de GES des véhicules utilitaires du MDN Le Ministère continuera de surveiller : • Les émissions de GES des véhicules et de l'équipement du MDN reliés à la sécurité nationale	• Les chefs de commandement et de groupe élaboreront un plan d'action visant à réduire les émissions de GES et d'atteindre leurs cibles **Cibles en matière de réduction (kt CO_2 éq.)** CEMFA 34,2* CEMAT 62,0* CEMFM 2,7* SMA(RH Mil) 8,7* SMA(Fin SM) 7,8* SMA(Mat) -* Autres 0,7 Logements familiaux 11,7* Véhicules 16,9 **Total 144,7**** *Réduction de l'infrastructure **La cible de réduction de 144,7 kt CO_2 éq. offre une faible marge d'imprévus

PROBLÈME	Gérer de façon à favoriser le développement durable
BUT	Intégrer complètement les considérations environnementales dans le système de gestion, les processus et les activités de la Défense
OBJECTIFS	• Incorporer les considérations environnementales aux processus de gestion du cycle de vie • Promouvoir la planification environnementale responsable, la mise en service, le fonctionnement et l'entretien ainsi que la mise hors service et la démolition de l'infrastructure • Promouvoir l'approvisionnement écologique en biens et services

CIBLE	INDICATEUR(S)	MESURE(S) DE SOUTIEN
D.1. Intégrer le concept de « **construction verte** » dans le processus de création	• Pourcentage de nouveaux projets de construction éligibles qui incorporent le concept de « bâtiment écologique »	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) • Élaborer les procédures du protocole de mise en œuvre de « bâtiment écologique » selon des normes reconnues
D.2. Promulguer une **Politique d'approvisionnement verte** avant le 31 mars 2005	• La politique doit être endossée et promulguée à l'échelle nationale	• Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels) • La politique d'approvisionnement verte du Ministère découlera de celle du Secrétariat du Conseil du Trésor • Collaboration interministérielle d'approvisionnement vert • Communiquer la politique

Tableau 2 – Engagement envers l'amélioration continue

ENGAGEMENTS ENVERS L'AMÉLIORATION CONTINUE	RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX
I. Gestion responsable des **effluents liquides**	• Usine de traitement des décharges d'eaux usées • Décharges des eaux usées dans les systèmes municipaux • Décharge des eaux pluviales
II. Gestion responsable de l'**eau potable**	• Consommation et production d'eau traitée
III. Gestion responsable des **déchets solides**	• Participation aux initiatives 3R locales (Réduire, Recycler, Réutiliser)
IV. Minimiser l'impact environnemental des **déversements**	• Volume des déversements annuels • Nombre de déversements devant être signalés par année
V. Minimiser les **émissions d'halocarbures**	• Risque d'appauvrissement total de la couche d'ozone et risques de réchauffement de la planète tous les ans

Tableau 3 – Soutien à la mise en œuvre et étapes communes

Soutien à la mise en œuvre...

Pour soutenir la mise en œuvre du développement durable, la Défense doit :

- s'appuyer sur les évaluations environnementales, y compris les évaluations des politiques, des plans et des propositions de programmes, afin de s'assurer que les décisions environnementales sont prises en considération dans la planification et le processus de prise de décision;
- s'assurer que le personnel possède les outils et la formation nécessaires;
- encourager une politique environnementale commune et une structure conceptuelle;
- promouvoir l'échange de renseignements en matière de gestion environnementale et de pratiques exemplaires;
- encourager l'utilisation de stratégies ouvertes et transparentes en matière de communication, et ce, avec tous nos intervenants, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement;
- promouvoir la manifestation d'une sensibilité et d'un respect pour l'environnement;
- intégrer la prévention de la pollution à tous les aspects des activités quotidiennes;
- utiliser des pratiques, des processus et des méthodes d'approvisionnement écologiques;
- encourager une approche consultative des relations avec les collectivités;
- protéger les ressources culturelles et patrimoniales;
- travailler sur les objectifs environnementaux communs en accord avec nos partenaires militaires.

Étapes communes...

Le succès de chacune des cibles exige que tous les échelons de la chaîne de commandement élaborent des plans d'action appropriés. Ces plans comprennent la plupart, si ce n'est toutes les étapes suivantes :

- affectation des responsabilités et des ressources;
- établissement et confirmation de la base de référence;
- étude de marché;
- recherches et essais sur des produits, des processus et des pratiques de rechange;
- évaluation de l'impact environnemental des moyens de rechange, et ce, tout au long de leur durée de vie;
- élaboration et validation de l'implication des ressources et validation de ces implications par une analyse de rentabilisation;
- choix de l'option préférée ou logique;
- si nécessaire, atténuer l'impact de l'option choisie et des procédés qui y sont associés;
- plan d'élaboration et de mise sur pied ainsi que les plans de secours obligatoires;
- établir et confirmer les ressources nécessaires;
- mesure et analyse de rendement et rapport sur celui-ci;
- suivi dans un objectif d'amélioration continue du rendement environnemental du processus concerné.